



# AVIS PUBLIC

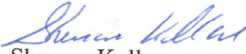
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Que :

En date du **4 mars 2014**, lors de la séance ordinaire, le conseil municipal a adopté le règlement numéro **111-2014**.

**DÉCRÉTANT CERTAINES NORMES RELATIVES AUX CHIENS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée au 806, rang de la rivière sud, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30)

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mars 2014.

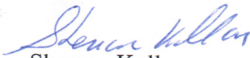
  
Sherron Kollar,  
Directrice générale

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le jeudi 6 mars 2014.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mars 2014.

  
Sherron Kollar,  
Directrice générale